

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2020

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. PIGOREAU Didier appelle et installe les Conseillers Municipaux, puis demande à la doyenne de l'assemblée de prendre la présidence.

Madame DIARD Martine, présidente, désigne un secrétaire : M. CAUQUIL Laurent ; deux assesseurs : M. PIGOREAU Didier et M. PRUDHOMME Philippe, puis procède à l'élection du Maire.

M. BOUSSQUOT Henry, candidat, est élu à la majorité absolue, est immédiatement installé et prend la présidence de la séance.

DCM-2020-016 : Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déterminer le nombre d'adjoints à 3. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire procède à l'élection des trois adjoints ; sont candidats dans l'ordre : Madame LHUILLIER Sandrine, Monsieur PRUDHOMME Philippe et Monsieur DARIDAN Philippe ; ils sont élus à la majorité absolue et immédiatement installés.

DCM-2020-017 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVOS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner les délégués au Syndicat Scolaire : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner les délégués suivants au SIVOS :

Titulaires : Mme LHUILLIER Sandrine
Mme RAFFRAY Laurence
Mme BODUSSEAU Magali

Suppléants : - M. GOURJAU Dominique
- Mme ROBIN Adrienne
- Mme CHEMMA Laurence

DCM-2020-018 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIDELC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner les délégués au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie du Loir-et-Cher (SIDELC) : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner les délégués suivants au SIDELC:

Titulaire : M. BOUSSQUOT Henry

Suppléant : M. PRUDHOMME Philippe

POINTS ABORDÉS SANS DÉLIBÉRATION

Conformément à la Loi du 31 mars 2015 et à l'article L.1111-1-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Élu local et informe les Conseillers que ce document ainsi que le chapitre III du CGCT consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux (articles L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D.2123-8 du CGCT) leur seront transmis par voie dématérialisée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 8 juin à 19h00.

Fait à Saint Lubin en Vergonnois, le 28 mai 2020,

Le Maire, Henry BOUSSQUOT



Affiché le : 03/07/2020

Retiré le : 03/07/2020

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2020

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. PIGOREAU Didier appelle et installe les Conseillers Municipaux, puis demande à la doyenne de l'assemblée de prendre la présidence.

Madame DIARD Martine, présidente, désigne un secrétaire : M. CAUQUIL Laurent ; deux assesseurs : M. PIGOREAU Didier et M. PRUDHOMME Philippe, puis procède à l'élection du Maire.

M. BOUSSQUOT Henry, candidat, est élu à la majorité absolue, est immédiatement installé et prend la présidence de la séance.

DCM-2020-016 : Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déterminer le nombre d'adjoints à 3. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire procède à l'élection des trois adjoints ; sont candidats dans l'ordre : Madame LHUILLIER Sandrine, Monsieur PRUDHOMME Philippe et Monsieur DARIDAN Philippe ; ils sont élus à la majorité absolue et immédiatement installés.

DCM-2020-017 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVOS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner les délégués au Syndicat Scolaire : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner les délégués suivants au SIVOS :

Titulaires : Mme LHUILLIER Sandrine	Suppléants : - M. GOURJAU Dominique
Mme RAFFRAY Laurence	- Mme ROBIN Adrienne
Mme BODUSSEAU Magali	- Mme CHEMMA Laurence

DCM-2020-018 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIDELC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner les délégués au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie du Loir-et-Cher (SIDELC) : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner les délégués suivants au SIDELC:

Titulaire : M. BOUSSQUOT Henry	Suppléant : M. PRUDHOMME Philippe
--------------------------------	-----------------------------------

POINTS ABORDÉS SANS DÉLIBÉRATION

Conformément à la Loi du 31 mars 2015 et à l'article L.1111-1-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Élu local et informe les Conseillers que ce document ainsi que le chapitre III du CGCT consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux (articles L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D.2123-8 du CGCT) leur seront transmis par voie dématérialisée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 8 juin à 19h00.

Fait à Saint Lubin en Vergonnois, le 28 mai 2020,

Le Maire, Henry BOUSSQUOT